

AMENDES ET PÉNALITÉS SPORTIVES

Adoption : 29/05/2026
Entrée en vigueur : 01/07/2026
validité : permanente
nombre de pages : 1

La CRI est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller du simple avertissement à la mise hors championnat. La liste des amendes et sanctions sportives ci-dessous n'est donc pas exhaustive. De plus, chacune d'entre elles pourra être modifiée sans préavis par la CRI.

AMENDES

DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Forfait général :	1000 €
Désistement tardif (après la date limite et avant la date de fin des inscriptions) :	100 €
Envoi du dossier d'inscription COMPLET après la date fixée à l'annexe 1 et au plus tard à J+5 (notamment : retard de paiement des droits d'inscription) :	50 €
Forfait d'une équipe sur une rencontre/journée :	300 €
Défaut ou Retard d'envoi de la convocation :	20 €
Retard d'une équipe :	30 €
Refus d'accueillir une journée de championnat :	400 €
Modification hors délai du lieu/des horaires d'un ICR :	100 €

ENVOI DES RESULTATS

Défaut ou Retard dans l'envoi des résultats et/ou dossier incomplet et/ou documents illisibles : **30 €**

IMAGE DU BADMINTON

Tenue non conforme au règlement : **15 € par joueur et par rencontre**
(Ex : couleur des maillots)

ORGANISATION

Défaut d'organisation (table de marque, affichage, envoi des convocations tardif ou aux mauvais destinataires, collation insuffisante le midi, etc.) : **A l'appréciation de la CRI**

LICENCES

Joueur non licencié, pas en règle, ou licencié non compétition **150 € par joueur et par rencontre**

VOLANTS

Utilisation de volants non agréés **60 € par date reçue**

AUTRES

Défaut du respect de l'article 5 (application au 01/05 de la saison en cours) :

1 ^{ère} année :	150 € par manquement (Suspensif si formation en cours)
2 ^{ème} année :	300 € par manquement (Suspensif si formation en cours)
3 ^{ème} année :	450 € par manquement et possibilité de disqualification pour la saison suivante (Suspensif si formation en cours)

Pas de JA proposé pour officier pendant la saison (une équipe peut, en accord avec celui-ci, proposer un JA non licencié dans son club) : **150 € par équipe**

SANCTIONS SPORTIVES

Annulation d'inscription après la date limite :	Interdiction possible de remontée d'une ou plusieurs saisons
Absence de dossier d'inscription COMPLET après J+5 :	Equipe remplacée suivant liste des repêchages
Joueur non en règle (ex : non licencié) :	Un point de pénalité au classement général
Erreur de hiérarchie (joueurs, paires) :	Un point de pénalité au classement général
Erreur de hiérarchie entre les équipes :	Les 2 équipes perdent leurs rencontres par forfait
Match non joué (volontaire) :	Un point de pénalité au classement général
Non-participation d'une équipe sur une rencontre :	Rencontre perdue par forfait
Forfait général d'une équipe :	Tous ses résultats sont annulés